

Inde

- Population : 1 267,4 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 1 581
- République fédérale
- Indice de développement humain (IDH) : 0,609 (130^e rang sur 187 pays)
- Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,563 (130^e rang sur 147 pays)
- Indice de perception de la corruption (IPC) : 38 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)

- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution.
- En 2012, on comptait à Bombay (Mumbai) plus de 500 000 victimes d'exploitation sexuelle, dont 40 % d'enfants (*IBNLive*, 14 mars 2012).
- Selon l'*UNICEF*, 1,2 millions d'enfants sont victimes de trafic.
- L'*Immoral Traffic Prevention Act* pénalise la prostitution « visible » comme le racolage et l'action de se prostituer dans des endroits publics. La prostitution est tolérée pourvu que la personne prostituée ait plus de 18 ans, qu'elle le fasse de façon « volontaire » et dissimulée du grand public.
- La section 370 du Code pénal indien prévoit des sanctions de prison de 7 ans à la perpétuité pour les coupables de traite à des fins d'exploitation sexuelle.
- Le gouvernement indien ne communique pas le nombre de condamnations pour traite.
- L'année 2014 a été une année de débat sur la légalisation de la prostitution.
- Problème de corruption sérieux.
- Difficultés à éradiquer le système des Devadâsîs (prostituées sacrées) pourtant illégal depuis 1988.
- Pays d'origine, de transit et de destination pour les personnes victimes de trafic sexuel.
- Les victimes indiennes sont souvent des enfants provenant de minorités ethniques et religieuses, de la caste des Dalits (Intouchables), de régions pauvres en particulier de l'Est du Bengale.
- Les victimes étrangères qui se trouvent en Inde sont majoritairement originaires du Népal, d'Afghanistan et du Bangladesh.

La prostitution est légale en Inde sous certaines conditions. L'*Immoral Traffic Prevention Act* (ITPA) de 1986 pénalise le proxénétisme, le fait de tenir une maison close ou de forcer une personne à se prostituer et interdit le racolage et la prostitution dans les lieux publics. Mais il la tolère dans le cadre privé. Selon le rapport 2015 du Département d'État américain sur la traite des êtres humains, plusieurs millions de femmes et d'enfants sont victimes de trafic sexuel en Inde. Ces femmes, en majorité des jeunes filles, viennent du Népal, d'Afghanistan, du Bangladesh. Ce trafic a pour destinations principales les grandes villes de

Calcutta, Bombay (Mumbai), Delhi et Gujarat. Le trafic sexuel des enfants se développe dans les hôtels ou dans des véhicules, plutôt que dans les « quartiers rouges » de prostitution (*Red Light District*) traditionnels. Le gouvernement indien continue de financer des services d'hébergement et de réhabilitation pour les femmes et les enfants victimes de trafic. Toutefois, les ONGs travaillant avec les personnes victimes de trafic estiment que l'action du gouvernement n'est pas proportionnelle à l'importance du trafic en Inde. Le programme *Ujjwala*, visant à aider les femmes victimes de trafic sexuel, est un exemple de service financé par le gouvernement. Cependant, selon des ONGs, les fonds alloués à ce programme ont progressivement diminué. De plus, elles notent que les services d'accès aux soins pour les victimes sont incohérents et le nombre de refuges trop faible. Ces derniers, gérés par le gouvernement ou par des ONGs, font face à un manque de ressources et de personnel qualifié. Les ONGs sont financées prioritairement par des donations, mais certaines reçoivent des subventions publiques, qui tardent parfois à arriver. Le gouvernement n'a pas mis en place de mesures spécifiques pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. La corruption reste un problème majeur dans la lutte contre l'exploitation sexuelle. Par exemple, certains officiers de police préviennent les tenanciers de maisons closes, empêchant les missions de sauvetage d'aboutir. Les proxénètes sont mis au courant à l'avance des descentes de police et si certains sont arrêtés, ils sont souvent relâchés rapidement. En mai 2014, un réseau de prostitution impliquant des enfants a été démantelé. Plusieurs policiers de Pondichéry ont été arrêtés pour complicité.

Une prostitution infantine et adolescente

Il est illégal en Inde de payer un mineur pour des relations sexuelles, de l'inciter à la prostitution, de le vendre ou de l'acheter à des fins d'exploitation sexuelle. La sanction peut aller jusqu'à 10 ans de prison et une amende. Pourtant, selon l'UNICEF, 1,2 millions d'enfants sont victimes de trafic. Le tourisme sexuel concernant les enfants est particulièrement important. Des ONGs rapportent la présence d'enfants dans les « quartiers rouges » de prostitution (*Red Light District*) des grandes villes, mais le trafic d'enfants en vue d'exploitation sexuelle a lieu dans les régions rurales aussi bien qu'urbaines. Selon le rapport en juillet 2015 de l'*Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime* (ONUDDC), le trafic d'enfants en vue de l'exploitation sexuelle est en constante augmentation, bien que des statistiques officielles ne soient pas disponibles. Les enfants prostitués peuvent avoir été enlevés dans des pays voisins ou vendus par leurs parents. La pauvreté importante en Inde, ajoutée au manque d'éducation et d'opportunités économiques, conduit les parents à considérer leur enfant comme une source de revenu. En outre, un certain nombre d'enfants naissent dans les quartiers de prostitution. Enfermés dans des conditions souvent déplorables, les enfants sont encouragés à prendre de la drogue, ce qui a des conséquences néfastes sur leur développement physique et mental. Kamathipura, le quartier de prostitution de Bombay (Mumbai), est un des plus importants du pays. Apparus dans ce quartier dès le départ des forces britanniques en 1947, des milliers d'enfants sont victimes de traite à des fins prostitutionnelles. Ces enfants, parfois âgés de 6 ans, sont séquestrés dans les maisons closes et enfermés dans des cages, dans des salles secrètes derrière des trappes ou de faux murs. Une association de défense des droits des enfants estime que 40 % des personnes prostituées du

pays ont l'âge d'aller à l'école. Les enfants subissent tortures, violences et humiliations. Ils sont nombreux à être atteints du VIH/Sida. Suite au tremblement de terre de mai 2015 au Népal, de nombreux enfants ont été enlevés, vendus et emmenés en Inde pour y être exploités sexuellement. Malgré l'importance de la prostitution adolescente en Inde, qui en fait un problème social majeur, le sujet reste assez tabou et peu abordé par les médias.

L'exploitation sexuelle justifiée par la religion

En 2014, la Cour Suprême indienne, saisie par l'association *SL Foundation*, a condamné un temple du sud de l'Inde pour exploitation de Devadâsîs. Il s'agit d'une forme de prostitution traditionnellement autorisée jusqu'à son interdiction en 1988. La Cour Suprême a constaté que malgré son illégalité, ce système perdure, principalement dans les régions rurales éloignées. La Cour Suprême a donné ordre au gouvernement et à la Commission nationale des femmes de prendre des mesures efficaces pour faire cesser ces pratiques. Cette pratique s'apparente à un sacrifice humain. Des petites filles sont « consacrées » au temple, considérées comme « mariées » à la divinité. Elles entrent au temple à l'âge de 5 ans et deviennent des esclaves sexuelles dès la puberté. Ces Devadâsîs (littéralement « servantes de la divinité ») sont vendues à des prêtres ou des hommes riches. Elles finissent souvent dans des maisons closes. Chaque année, des jeunes filles de familles pauvres sont ainsi condamnées à être sexuellement exploitées pour le reste de leur vie, après avoir été « mariées » de force à une divinité. Leur espérance de vie est très basse comparée à la moyenne nationale. Les femmes Dalits (Intouchables) sont traditionnellement les plus vulnérables à ce trafic justifié par la religion. La pauvreté et les superstitions religieuses expliquent la persistance de ces pratiques. En effet, pour beaucoup de parents, donner son enfant à une divinité apporterait chance et prospérité à leur famille et leur village.

La prostitution masculine

La prostitution masculine en Inde est très diversifiée : gigolos, masseurs, escorts... Alors que beaucoup de masseurs peu éduqués sont victimes de traite, les escorts sont, en général, originaires de la région où ils pratiquent la prostitution et plus éduqués. Certains d'entre eux se prostituent auprès de femmes fortunées. Saunas, salons de massages et spas sont devenus des lieux connus de prostitution. Les traditions indiennes pèsent sur la prostitution masculine. Dans les Etats de Bihar et Uttar Pradesh, les danseurs de Laundas font partie intégrante des cérémonies traditionnelles. Il s'agit de jeunes hommes de 15 à 25 ans, efféminés et travestis en femmes. Par le passé, ils étaient engagés à danser dans des mariages par des familles ne pouvant engager des danseuses dont le coût était trop élevé. Mais l'embauche des danseurs de Laundas est aujourd'hui monnaie courante dans toutes les classes sociales. Venant de familles pauvres, souvent du Bengale Occidental, ils rejoignent les Etats de Bihar et Uttar Pradesh pendant la saison des mariages pour y être engagés par des orchestres pour plusieurs mois. Cette tradition est devenue synonyme d'exploitation sexuelle. Durant les cérémonies, les Laundas sont souvent victimes d'agressions sexuelles et risquent leur vie s'ils se défendent. De par leur mobilité, le nombre de partenaires sexuels et de rapports non protégés, ils ont un risque accru d'être infecté par le VIH/Sida. La société indienne est telle que les jeunes garçons

efféminés sont marginalisés et brutalisés, ce qui les rend particulièrement vulnérables à la prostitution qui apparaît comme une manière de subsister. La prostitution masculine reste invisible dans la société indienne. Alors que les prostitutions enfantine et féminine font l'objet de programmes gouvernementaux, il n'existe pas de politiques visant à réhabiliter les hommes prostitués. Ceux-ci sont ainsi doublement victimes, des circonstances les ayant conduit vers la prostitution et de l'absence de volonté gouvernementale de les aider à en sortir.

Un débat sur la légalisation de la prostitution

L'année 2014 a été marquée par un débat sur la légalisation de la prostitution en Inde. Certaines organisations féministes défendent l'instauration d'un système réglementariste. Elles avancent qu'interdire la prostitution ne l'empêchera pas d'exister et affirment que la légalisation de la prostitution permettrait de combattre plus efficacement le trafic des êtres humains et le proxénétisme. Leurs arguments en faveur d'un système réglementariste sont les suivants : les personnes prostituées seraient protégées par le droit du travail ; la légalisation de la prostitution aiderait en outre à enrayer la propagation du VIH/Sida et d'autres infections sexuellement transmissibles (IST) et permettrait d'assurer de meilleures conditions de vie aux personnes prostituées et à leurs enfants. De la même manière, les maisons closes seraient réglementées et les personnes prostituées pourraient porter plainte contre des clients violents, comme dans n'importe quelle autre profession. Le nombre de viols s'en verrait diminué. Les tenants d'un système réglementariste défendent ainsi l'idée selon laquelle un tel système aurait des conséquences positives sur la santé publique, la criminalité et la pauvreté. En septembre 2014, un groupe d'intellectuels indiens – écrivains, activistes de la cause dalit – ont envoyé une pétition au *Chief Minister* (chef de gouvernement de l'Etat) de l'Etat du Karnataka défendant la légalisation de la prostitution, afin notamment d'enrayer les atrocités sexuelles dont sont victimes les personnes prostituées. La Cour Suprême indienne a constitué un groupe de réflexion chargé d'examiner la loi existante sur la prostitution et sa mise en œuvre. En novembre 2014, la Commission nationale des femmes a rendu des recommandations sur la modification de l'ITPA. Il s'agissait d'une proposition de légalisation de la prostitution. Des associations militant pour la réhabilitation des personnes prostituées ont néanmoins exprimé leur opposition à cette proposition. Ainsi, le militant Pravin Patkar, dont l'ONG *Prerana* travaille avec des personnes prostituées, a publié une tribune contre cette proposition. Elle souligne que la loi actuelle punit les exploitants et se demande si, en légalisant le commerce du sexe, l'État décriminaliserait le trafic et les maisons closes, le proxénétisme. Elle s'interroge également sur le sort des enfants (40 % des personnes prostituées), des personnes atteintes du VIH/Sida et des immigrants illégaux, dans un contexte de prostitution légale. Seraient-ils(elles) autorisé(e)s à pratiquer la prostitution ? Ou continueraient-ils(elles) à pratiquer la prostitution de manière illégale ? Si le gouvernement souhaite les réhabiliter, P. Patkar considère qu'il devrait déjà y travailler activement. L'ONG *Apne Aap* s'oppose également à la légalisation, arguant qu'elle conduirait à une augmentation de la demande d'achats de services sexuels, qui elle-même ne fait qu'encourager le trafic. *Apne Aap* mène justement une campagne « *Cool men don't buy sex* » visant à diminuer la demande d'achats de services sexuels. Il est néanmoins peu probable que la prostitution soit légalisée pour l'instant, aucun politicien ne défendant cette position.

Des initiatives gouvernementales et associatives

En 2013, le gouvernement du Bengale Occidental a annoncé la création à Calcutta de centres de réhabilitation pour les femmes prostituées âgées et les enfants de personnes prostituées abandonnés. Cette initiative s'inscrit dans le plan du gouvernement du Bengale-Occidental pour réinsérer les personnes prostituées âgées de Calcutta. De nombreuses anciennes personnes prostituées vivent en effet dans la misère après avoir dû abandonner la prostitution à cause de leur âge. Ce programme inclut un logement, des soins médicaux et de la nourriture à bas prix. Ces centres devraient accueillir 200 personnes sur les 750 personnes identifiées en attente d'aide de la part des autorités locales. La réalisation de ce genre d'initiatives ne se fait néanmoins pas sans difficulté. En effet, un projet semblable a dû être abandonné dans une autre ville à la suite de l'opposition de la population locale. *Prerana*, fondée en 1986 par P. Patkar, est un exemple d'initiative humanitaire visant à réhabiliter les enfants prostitués. *Prerana* gère plusieurs refuges dans le quartier de prostitution de Bombay (Mumbai) qui ont permis d'aider 10 000 enfants entre 1986 et 2014. L'objectif de l'ONG est avant tout la sécurité et le développement de ces enfants. Les quatre centres de nuit accueillent 250 enfants chaque soir, organisent des activités, inscrivent les enfants dans des écoles et procurent des soins médicaux aux enfants qui en ont besoin. *Apne Aap* est présente dans plusieurs quartiers de prostitution. Elle propose des cours dans des centres communautaires aux filles de personnes prostituées et les aide à intégrer une école. L'ONG organise également des activités génératrices de revenus pour les personnes prostituées. Elle s'est ainsi associée en 2015 à la créatrice de bijoux Rosena Sammi pour créer une ligne d'accessoires « Who's sari now? », fabriqués par des personnes prostituées dans ces centres.

Sources

- Addison C., « Bombay a city of sex and sin », *IBNLive*, 14 mars 2012.
- Arter N., « Who's sari now? Taking on prostitution and sex trafficking in an enterprising new way », *NY Times*, 14 juillet 2015.
- Asricha J., « Why prostitution in India Should be Legalised », *Women's Web*, 9 janvier 2014.
- Avasthy D., « Valentine's Day: Hundreds of Girls in India pulled back from ritual sex slavery », *International Business Times*, 14 février 2014.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Gupta A., « Teenage prostitution in India », *Desiblitiz.com*, 22 janvier 2014.
- Pagadala T., « Bodies for sale, by men too », *India Together*, 12 mars 2014.
- Patkar P., « Why the NCW's proposal to legalise prostitution in India is flawed », *DNA India*, 22 novembre 2014.
- Rajan A., « How Prerana's Priti Patkar has changed the lives of sex workers' children », *The Guardian*, 26 novembre 2014.
- Sengupta S., « From the discomfort Zone: The Legalities of prostitution », *The Indian Express*, 8 décembre 2013.
- UNODC, *Global report on trafficking in persons*, novembre 2014.

- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.
- Apne Aap Campaign « *Cool men don't buy sex* » : <http://apneaap.org/our-approach/cool-men-dont-buy-sex-campaign/>
- « Who's sari now? » : <http://www.rosenasammi.com/pages/do-good>